

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2022
-----0-----

L'an deux mille vingt-deux le dix-sept mars à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est rassemblé Salle Pierre De Montesquiou, afin d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, et sous la présidence de Monsieur Jean-François ROUSSE, Maire

SECRETAIRE : Mme Joëlle BERNABEU

Date de la convocation : 11 mars 2022	Présents : 23	Ayant donné procuration : 3	Votants : 26
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
	M. Patrick GIACOSA	M. Jean-François ROUSSE	1
	Mme Khadija TALHAOUI	Mme Hélène DELPECH	1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
	Mme Karine AUGUSTE		0
	M. Richard TANCOGNE	M. Jean -Luc MAGEN	1
M. Jean-Luc MAGEN			1
	Mme Gisèle BIÉMOURET		0
	M. Philippe BRET		0
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOUIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST			1
23	6	3	26

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

DELIBERATION N°2022.03.024

ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 17 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 février 2022

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 février 2022 – DOB

DELIBERATION N°2022.03.025

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

DELIBERATION N°2022.03.026

RAPPORT 2021 SUR LA POLITIQUE FONCIERE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel sur la politique foncière de l'exercice 2021

DELIBERATION N°2022.03.027
COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

SECRETAIRE : Mme Joëlle BERNABEU

Date de la convocation : 11 mars 2022
 Nombre de membres en exercice : 29 Présents : 24 Ayant donné procuration : 3 Votants : 27

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
	M. Jean-François ROUSSE		0
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
	M. Patrick GIACOSA		0
	Mme Khadija TALHAOUI	Mme Hélène DELPECH	1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
	M. Richard TANCOGNE	M. Jean -Luc MAGEN	1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
	M. Philippe BRET	Mme Gisèle BIÉMOURET	1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST			1
24	5	3	27

Le Conseil Municipal,
 Après examen du Compte Administratif 2021 de la Commune,
 Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
 Après que Monsieur Jean-François ROUSSE ait quitté la salle,

APPROUVE, le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2021.

DELIBERATION N°2022.03.028
AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DE LA COMMUNE

SECRETAIRE : Mme Joëlle BERNABEU

Date de la convocation : 11 mars 2022
 Nombre de membres en exercice : 29 Présents : 25 Ayant donné procuration : 4 Votants : 29

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
	M. Patrick GIACOSA	M. Jean-François ROUSSE	1
	Mme Khadidja TALHAOUI	Mme Hélène DELPECH	1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
	M. Richard TANCOGNE	M. Jean -Luc MAGEN	1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
	M. Philippe BRET	Mme Gisèle BIÉMOURET	1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOUIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST			1
25	4	4	29

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter au budget 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	F 2 027.53
2°) – le surplus (A+B+F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	1 500 954.91

DELIBERATION N°2022.03.029
COMPTE DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

DELIBERATION N°2022.03.030
ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication de l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux

DELIBERATION N°2022.03.031
BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 19 voix **POUR**, 5 **ABSTENTIONS** (Mme **BIÉOURET**, M. **BRET**, Mme **RATA**, M. **CAMPA**, Mme **GIRAUD**) et 5 voix **CONTRE** (M. **BEYRIE**, Mme **LAURENT**, M. **BAUDOUIN**, Mme **BROSSARD**, M. **AUPRÉTRE DE LAGENEST**)

APPROUVE le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2022.

DELIBERATION N°2022.03.032
FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix **POUR**, 1 **ABSTENTION** (M. **BAUDOUIN**), et 1 voix **CONTRE** (M. **BEYRIE**)

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 61,81 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 121,15 %

DELIBERATION N°2022.03.033
VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

APPROUVE les subventions allouées aux diverses associations

DELIBERATION N°2022.03.034
VOTE DE LA SUBVENTION 2022 AUX ARCHERS DE LA HIRE

SECRETARE : Mme Joëlle BERNABEU

Date de la convocation : 11 mars 2022	Présents : 24	Ayant donné procuration : 4	Volants : 28
---------------------------------------	---------------	-----------------------------	--------------

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Volants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
	M. Patrick GIACOSA	M. Jean-François ROUSSE	1
	Mme Khadija TALHAOUI	Mme Hélène DELPECH	1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
	M. Richard TANCOGNE	M. Jean -Luc MAGEN	1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
	M. Philippe BRET	Mme Gisèle BIÉMOURET	1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Frédérique BROSSARD		0
M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST			1
24	5	4	28

Le Conseil Municipal,
Après que Madame Brossard ait quitté la salle,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la subvention affectée à l'association « Les Archers de la Hire » pour un montant de 150€

DELIBERATION N°2022.03.035
VOTE DE LA SUBVENTION 2022 A LA SAC RUGBY

SECRETARE : Mme Joëlle BERNABEU

Date de la convocation : 11 mars 2022
 Nombre de membres en exercice : 29 Présents : 24 Ayant donné procuration : 4 Votants : 28

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
	M. Lionel PITTON		0
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
	M. Patrick GIACOSA	M. Jean-François ROUSSE	1
	Mme Khadija TALHAOUI	Mme Hélène DELPECH	1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
	M. Richard TANCOGNE	M. Jean -Luc MAGEN	1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
	M. Philippe BRET	Mme Gisèle BIÉMOURET	1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOUI			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
M. Benoît AUPRÊTRE DE LAGENEST			1
24	5	4	28

Le Conseil Municipal,
 Après que Monsieur Pitton ait quitté la salle,
 Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE la subvention annuelle à l'association SAC RUGBY pour un montant de 14 500€
APPROUVE la subvention affectée à l'association SAC RUGBY pour un montant de 1 500€

DELIBERATION N°2022.03.036
VOTE DE LA SUBVENTION 2022 AU VCGB

SECRETARE : Mme Joëlle BERNABEU

Date de la convocation : 11 mars 2022	Présents : 24	Ayant donné procuration : 4	Votants : 28
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Héléne DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
	M. Patrick GIACOSA	M. Jean-François ROUSSE	1
	Mme Khadija TALHAOUI	Mme Héléne DELPECH	1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR - PLANTÉ			1
	Mme Isabelle DUFAU		0
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
	M. Richard TANCOGNE	M. Jean -Luc MAGEN	1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
	M. Philippe BRET	Mme Gisèle BIÉMOURET	1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOUIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
M. Benoît AUPRÊTRE DE LAGENEST			1
24	5	4	28

Le Conseil Municipal,
Après que Madame Dufau ait quitté la salle,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la subvention affectée à l'association le « VCGB » pour un montant de 10 000€

DELIBERATION N°2022.03.037
VOTE DE LA SUBVENTION 2022 AUX JARDINS DU BONHEUR

SECRETARE : Mme Joëlle BERNABEU

Date de la convocation : 11 mars 2022	Présents : 24	Ayant donné procuration : 3	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
	M. Patrick GIACOSA	M. Jean-François ROUSSE	1
	Mme Khadija TALHAOUI	Mme Hélène DELPECH	1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
	M. Richard TANCOGNE	M. Jean -Luc MAGEN	1
M. Jean-Luc MAGEN			1
	Mme Gisèle BIÉMOURET		0
	M. Philippe BRET		0
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOUIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST			1
24	5	3	27

Le Conseil Municipal,
Après que Madame Biémouret ait quitté la salle,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la subvention affectée à l'association les « Jardins du Bonheur » pour un montant de 3 000€

DELIBERATION N°2022.03.038
GARANTIE D'EMPRUNT A L'OPH DU GERS

SECRETAIRE : Mme Joëlle BERNABEU

Date de la convocation : 11 mars 2022	Présents : 25	Ayant donné procuration : 4	Votants : 29
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
	M. Patrick GIACOSA	M. Jean-François ROUSSE	1
	Mme Khadija TALHAOUI	Mme Hélène DELPECH	1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
	M. Richard TANCOGNE	M. Jean -Luc MAGEN	1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
	M. Philippe BRET	Mme Gisèle BIÉMOURET	1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOUI			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST			1
25	4	4	29

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de CONDOM accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 991 748€ souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 131848 constitué de 5 lignes du prêt et destiné à financer la construction en VEFA de 32 logements individuels : 21 PLUS + 11 PLAI à Condom « Domaine de Proullan ».

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 995 874€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

DELIBERATION N°2022.03.039

PARTICIPATION A LA SCOLARITE DES ELEVES DOMICILIES HORS DE CONDOM ET SCOLARISES EN CLASSE PASSERELLE, MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

SECRETAIRE : Mme Joëlle BERNABEU

Date de la convocation : 11 mars 2022	Présents : 24	Ayant donné procuration : 4	Votants : 28
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
	Mme Charlotte FERNANDEZ		0
	M. Patrick GIACOSA	M. Jean-François ROUSSE	1
	Mme Khadija TALHAOUI	Mme Hélène DELPECH	1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
	M. Richard TANCOGNE	M. Jean -Luc MAGEN	1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
	M. Philippe BRET	Mme Gisèle BIÉMOURET	1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOUIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST			1
24	5	4	28

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

FIXE la participation annuelle des communes à la scolarisation d'enfants hors Condom au titre de l'année scolaire 2022-2023 à :

- 691 €/élèves dans une école élémentaire publique ;
- 1 979 €/élèves dans une école maternelle publique ;
- 1 268€/élèves dans une école passerelle.

DELIBERATION N°2022.03.040**PARTICIPATION ANNUELLE DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS PRIVES**

SECRETAIRE : Mme Joëlle BERNABEU

Date de la convocation : 11 mars 2022	Présents : 25	Ayant donné procuration : 4	Votants : 29
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
	M. Patrick GIACOSA	M. Jean-François ROUSSE	1
	Mme Khadija TALHAOUI	Mme Hélène DELPECH	1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
	M. Richard TANCOGNE	M. Jean -Luc MAGEN	1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
	M. Philippe BRET	Mme Gisèle BIÉMOURET	1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOUIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST			1
25	4	4	29

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE la contribution annuelle de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat pour l'exercice 2022 à 1 979€ pour un élève de la maternelle et à 691€ pour un élève de l'élémentaire

INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif pour l'exercice 2022 à l'article 6558.

DELIBERATION N°2022.03.041**CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CONCESSION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE**

APPROUVE le rapport du choix de la commission de délégation de service public ;

DIT que la société ALLIANCE AUTO DÉPANNAGE a été retenue ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la concession de service public.

DELIBERATION N°2022.03.042**SIGNATURE D'AVENANTS POUR LE MARCHÉ DE RENOVATION DES ALLEES DE GAULLE**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°4 pour le lot 2 : Béton – Pavage – Sols souples

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 pour le lot 4 : Éclairage - Électricité

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer

DELIBERATION N°2022.03.043**SIGNATURE D'AVENANTS POUR LA REHABILITATION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE**

SECRETARE : Mme Joëlle BERNABEU

Date de la convocation : 11 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 24

Ayant donné procuration : 4

Votants : 28

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
	M. Gilles MOUROT		0
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
	M. Patrick GIACOSA	M. Jean-François ROUSSE	1
	Mme Khadidja TALHAOUI	Mme Hélène DELPECH	1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
	M. Richard TANCOGNE	M. Jean -Luc MAGEN	1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
	M. Philippe BRET	Mme Gisèle BIÉMOURET	1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOUIIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST			1
24	5	4	28

Le Conseil Municipal,
Après que Monsieur Mourot ait quitté la salle,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°5 pour le lot 01 : Voies et réseaux divers

APPROUVE les termes de l'avenant n°5 pour le lot 02 : Désamiantage démolitions gros œuvre

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 pour le lot 04 : Couverture

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 pour le lot 05 : Étanchéité

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 pour le lot 09 : Plâtrerie – Isolation – Faux Plafonds

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 pour le lot 11 : Revêtements de sols

APPROUVE les termes de l'avenant n°5 pour le lot 14 : CVC plomberie sanitaire

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer

DELIBERATION N°2022.03.044**PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ANCIENNE CATHEDRALE SAINT PIERRE****SECRETAIRE : Mme Joëlle BERNABEU**

Date de la convocation : 11 mars 2022	Présents : 25	Ayant donné procuration : 4	Votants : 29
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Héléne DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
	M. Patrick GIACOSA	M. Jean-François ROUSSE	1
	Mme Khadija TALHAOUI	Mme Héléne DELPECH	1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
	M. Richard TANCOGNE	M. Jean -Luc MAGEN	1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
	M. Philippe BRET	Mme Gisèle BIÉMOURET	1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOUIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST			1
25	4	4	29

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

APPROUVE l'avant-projet définitif des travaux de restauration de l'ancienne Cathédrale Saint Pierre proposé par l'architecte Stéphane THOUIN d'un montant prévisionnel de travaux de 3 277 954, 50€ HT
AUTORISE Monsieur le Maire à déposer l'autorisation de travaux

DELIBERATION N°2022.03.045**LANCEMENT DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU MARCHÉ COUVERT**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la **majorité par 21 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (M. BEYRIE, Mme BIÉMOURET, M. BRET, Mme RATA, M. CAMPA, Mme LAURENT, M. BAUDOUIN, Mme BROSSARD)**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant au lancement de la procédure de concours restreint sur esquisse en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du marché couvert

DELIBERATION N°2022.03.046

PRIME ALLOUE AUX CANDIDATS DANS LE CADRE DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU MARCHÉ COUVERT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. BEYRIE)

DIT qu'en application de l'article R2162-20 du code de la commande publique, des primes seront attribués par le conseil municipal aux candidats non retenus sur proposition du jury ;

INSCRIT au budget de l'opération la somme de 7 000 €HT au titre du versement des primes pour les candidats non retenus ayant participé à la procédure de concours pour le projet de réhabilitation du marché couvert

DELIBERATION N°2022.03.047

CONSTITUTION DU JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU MARCHÉ COUVERT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNER les membres suivants pour siéger au jury de concours :

- Monsieur Jean-François ROUSSE, Président
- Les membres de la commission d'appel d'offres tels qu'élus par délibération n°2020.05.087 du 16 juillet 2020
- Ultérieurement par arrêté, deux personnalités avec les qualifications particulières requises composant un tiers des membres du jury

AUTORISER le paiement des frais et débours sur justificatifs présentés par les deux personnalités susvisées qui seront désignées.

DELIBERATION N°2022.03.048

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE BEUCAIRE, CONDOM, LARROQUE SAINT SERVIN, LAURAËT, MANSENCOME, ROQUEPINE, SAINT PUY, LE CIAS DE LA TENAREZE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE ET LE SIAEP DE CONDOM – CAUSSENS – MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDER de la constitution d'un groupement de commandes entre les Communes de Beaucaire, Condom, Larroque Saint Sernin, Lauraët, Mansencôme, Roquepine, Saint-Puy, et le CIAS de la Ténarèze, la Communauté de Communes de la Ténarèze, le SIAEP de Condom-Caussens ;

DÉCIDER que le coordonnateur aura compétence pour la consultation et la passation, après choix de la commission d'appel d'offres ;

DÉCIDER que ce groupement sera constitué pour l'achat d'électricité ;

APPROUVER les termes et conditions de la convention de groupement de commandes et autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer.

DELIBERATION N°2022.03.049

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE BEUCAIRE, CONDOM, LARROQUE SAINT SERNIN, LAURAËT, MANSENCOME, ROQUEPINE, SAINT PUY, LE CIAS DE LA TENAREZE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE ET LE SIAEP DE CONDOM – CAUSSENS POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

DÉCIDE que la commission d'appel d'offres sera constituée d'un représentant élu (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres

DÉSIGNE pour le compte de la Commune, Monsieur Jean-François ROUSSE en qualité de titulaire et Alexandre BAUDOUIN en qualité de suppléant

DELIBERATION N°2022.03.050

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE CONDOM ET LE CIAS DE LA TENAREZE – MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT DE GAZ

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

DÉCIDE de la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Condom et le CIAS de la Ténarèze ;

DÉCIDE que le coordonnateur aura compétence pour la consultation et la passation, après choix de la commission d'appel d'offres ;

DÉCIDE que ce groupement sera constitué pour l'achat de gaz (fourniture et acheminement)

APPROUVE les termes et conditions de la convention de groupement de commandes et autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer.

DELIBERATION N°2022.03.051

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE CONDOM ET LE CIAS DE LA TENAREZE – MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT DE GAZ

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

DÉCIDE que la commission d'appel d'offres sera constituée d'un représentant élu (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres

DÉSIGNE pour le compte de la Commune, Monsieur Jean-François ROUSSE en qualité de titulaire et M. Philippe BRET en qualité de suppléant

DELIBERATION N°2022.03.052

LANCEMENT DE LA PROCEDURE POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE CONDOM ET LE CIAS DE LA TENAREZE – MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT DE GAZ

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à la préparation, passation, et signature de l'accord-cadre de fourniture de gaz naturel et services associés avec les titulaires retenus par la Commission d'appel d'offres du groupement, au nom de l'ensemble des membres du groupement

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à la préparation, passation, et signature du marché subséquent de fourniture de gaz naturel et services associés avec le titulaire retenu par la Commission d'appel d'offres du groupement, au nom de l'ensemble des membres du groupement

DELIBERATION N°2022.03.053

DEMANDE DE SUBVENTION DANS DE L'EXTENSION DU PERIMETRE DE VIDEOPROTECTION

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la **majorité par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. CAMPA)**

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions aussi substantielles que possible auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours financier

APPROUVE le plan de financement ci-après :

	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
9 caméras en 2022	30 000 €	FIPD : 15 000 € soit 50 %
		Commune Condom : 15 000 € soit 50 %

DELIBERATION N°2022.03.054

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LA MUNICIPALE GYMNIQUE CONDOMOISE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

APPROUVE la convention de mise à disposition jointe en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à effectuer toutes les démarches et à prendre toutes les mesures nécessaires.

DELIBERATION N°2022.03.055

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LE CIAS DE LA TENAREZE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

APPROUVE la convention de mise à disposition jointe en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à effectuer toutes les démarches et à prendre toutes les mesures nécessaires.

DELIBERATION N°2022.03.056

PARTICIPATION A LA MUTUELLE ET A LA PREVOYANCE DES AGENTS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du débat sur les garanties de la protection accordée aux agents en matière de protection sociale complémentaire

DELIBERATION N°2022.03.057**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU LOTISSEMENT DE BEAULIEU – 7EME TRANCHE****SECRETAIRE : Mme Joëlle BERNABEU**Date de la convocation : 11 mars 2022
Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 24

Ayant donné procuration : 3

Votants : 27

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
	M. Jean-François ROUSSE		0
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Héléne DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
	M. Patrick GIACOSA		0
	Mme Khadija TALHAOUI	Mme Héléne DELPECH	1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
	M. Richard TANCOGNE	M. Jean -Luc MAGEN	1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
	M. Philippe BRET	Mme Gisèle BIÉMOURET	1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST			1
24	5	3	27

Le Conseil Municipal,

Après examen du Compte Administratif 2021 du lotissement de Beaulieu – 7^{ème} tranche,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Après que Monsieur Jean-François ROUSSE ait quitté la salle,

APPROUVE, le Compte Administratif du lotissement de Beaulieu – 7^{ème} tranche pour l'exercice 2021.

DELIBERATION N°2022.03.058**AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – LOTISSEMENT DE BEAULIEU – 7EME TRANCHE****SECRETARE : Mme Joëlle BERNABEU**Date de la convocation : 11 mars 2022
Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 25

Ayant donné procuration : 4

Votants : 29

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
	M. Patrick GIACOSA	M. Jean-François ROUSSE	1
	Mme Khadija TALHAOUI	Mme Hélène DELPECH	1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
	M. Richard TANCOGNE	M. Jean -Luc MAGEN	1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
	M. Philippe BRET	Mme Gisèle BIÉMOURET	1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST			1
25	4	4	29

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité****DECIDE** d'affecter au budget 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	F 0.00
2°) – le surplus (A+B+F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	1 560.00

DELIBERATION N°2022.03.059**AFFECTATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – LOTISSEMENT DE BEAULIEU – 7EME TRANCHE**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité****DÉCLARE** que le compte de gestion du Lotissement de Beaulieu 7^{ème} tranche dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

DELIBERATION N°2022.03.060
BUDGET PRIMITIF 2022 – LOTISSEMENT DE BEAULIEU 7EME TRANCHE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif du lotissement de Beaulieu 7^{ème} tranche pour l'exercice 2022

DELIBERATION N°2022.03.061
LIGNE DE CREDIT DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la réalisation de la ligne de crédit de trésorerie sur la base du montant maximum de 500 000€ autorisés.



Le Maire,
Jean-François ROUSSE